

Compte rendu : Séance du 09 septembre 2019

La séance est ouverte à 19h10

Présents : BOITEL D., HENRY A., LE CALVEZ J., MONTMIRAIL F., OUVRARD F., Y. CREC'HRIOU, MARONNE M., LE HENAFF A., DRU E, HARRAR J.J., LE GAC B, LE HOUEROU A

Excusés : Mme Béatrice LE GAC donne pouvoir à Mme Françoise MONTMIRAIL
Mme Annie LE HENAFF donne pouvoir à Mr Yann CREC'HRIOU
Mr Jean Jacques HARRAR donne pouvoir à Mr Dominique BOITEL

Secrétaire de séance : MONTMIRAIL F.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance, le 06 aout 2019.

2019-09-09-1/ Approbation du règlement du restaurant scolaire

Le projet du nouveau règlement a été transmis à l'ensemble des élus, par mail, le 20 aout, pour avis.
La modification majeure se porte sur le fait que les enfants ne sont plus pris en charge pour être conduits au restaurant scolaire, sous surveillance. – Cette ligne sera donc retirée.

Afin d'éviter de prendre une délibération chaque année, pour prendre en compte, dans le règlement, les changements de tarifs, il est seulement indiqué dans ce dernier, qu'ils seront communiqués à l'ensemble des parents à chaque rentrée, en leur transmettant la délibération des tarifs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré
Décide: **à l'unanimité**, d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire, annexé à la présente délibération.

2019-09-09-2/ Pétition collectif route de Kerhuel et de la route de penvenan » :

Mr Le Maire informe que le collectif « de keruel et de la route de Penvenan» demande à la mairie la possibilité de laisser à l'accueil de la mairie une pétition pour réduire la vitesse sur la route de Penvenan.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret.

Vu le mail du collectif de kerhuel et de la route de penvenan, demandant de déposer une pétition à l'accueil de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 3 votes pour, 7 votes contre et 3 abstentions,
DECIDE de ne pas autoriser le dépôt de la pétition à l'accueil de la mairie.

3 / INFORMATIONS DIVERSES

3.1/ Information sur la procédure pour l'exploitation des parcelles agricoles de Cros Minguen

Monsieur Hervé SALAUN, exploitant agricole sur la commune, arrête son activité d'exploitant à la fin de l'année 2019.
Mr SALAUN exploite une parcelle agricole appartenant à la commune, à Croas minguen.

Mr le maire informe les élus que l'exploitant a fait une publicité auprès du service des structures agricoles, à la DDTM de Saint Briec, pour permettre aux autres exploitants de la commune de pouvoir candidater pour exploiter cette parcelle.
(Délai : le 20/08/2019 : pour déposer leur dossier)

En effet, suite à cette publicité, les exploitants déposent un dossier auprès de ce service. Ensuite ces dossiers passent en CDOA, Commission Départementale d'Orientation de L'agriculture. Il existe un schéma directeur, avec un certains nombres de critères, leur permettant de départager les candidats.

Elle aura lieu le 15 octobre 2019.

A ce jour, deux dépôts de demandes d'autorisation d'exploiter a été enregistré :

- Le GAEC de convenant Loarer (Sur la commune Beatrice LE SECH, et Gérard LE SECH)
- EARL de Guernalegan (Sur la commune de Trézenzy : Mr COADOU Briec, et Mr COADOU Henri)

Cet avis sera transmis au Préfet qui prendra un arrêté pour l'autorisation d'exploiter, qui sera affiché en mairie.

3.2 / INFORMATIQUE :

A / Suite au devis (d'un montant de 346.02 euros, pour la mise à niveau des deux postes de la mairie) signé le 17 juillet 2019, les deux tours des ordinateurs ont été amenés de SKILL INFORMATIQUE à l'atelier, du mercredi 28/08/2019 11h, au jeudi 29/08/2019 14h.

La commune étudie le renouvellement du contrat de maintenance informatique, en dénonçant le contrat actuel avec SKILL ; celui-ci prendra fin au 1er décembre 2019. Il est envisagé de confier ce service à une société concurrente, offrant des tarifs et des services plus appropriés. (Cout actuel : 1000 euros, cout proposé : 550 euros)

B / La société IMS passe en mairie installer, le jeudi 12 septembre à 9h, une nouvelle messagerie. En effet la messagerie actuelle est obsolète et pause des soucis de traitement car elle est commune aux deux agents. Des adresses par services seront attribuées permettant une meilleure visibilité et une amélioration du traitement des mails.

A cela s'ajoute la mise en place d'une sauvegarde externe, qui à ce jour n'est pas réalisée. (Mesure de précaution)

Le cout de l'intervention de cette installation, s'élève à 549 euros TTC

AUTRES INFORMATIONS :

Ralentisseur route de Lannion : Mr Emmanuel DRU se charge de faire les demandes de devis

Visite du sous Préfet du 05 septembre à 9h45 (Mercredi) : Monsieur ALATON est venu en mairie se présenter. Cela a été l'occasion de discuter sur certains sujets.

1. Création d'une classe maternelle à Kermaria Sulard
2. La sécurisation des routes
3. L'harmonisation au sein du territoire de LTC, des aides à l'enfance jeunesse
4. Réfection des deux derniers vitraux de l'église

Forum des associations : Il a eu lieu le samedi 07 septembre de 10h à 14h à la SMA., en présence de Mme OUVRARD, Adjointe à l'enfance-jeunesse.

RDV avec MR MANGARD Il a eu lieu le vendredi 06 septembre à 18h30 en mairie, pour présentation à la commission des bâtiments publics le projet de classe maternelle.

Nombre d'enfants de Kermaria de moins de 4 ans : 64 à ce jour

Travaux des WC publics, place de l'église va être l'objet de travaux de rénovation et d'aménagement durant les prochains mois : Ils seront effectués en régie.

4/ Questions diverses

- Mme Marone demande s'il est possible d'avoir la salle du conseil, le 21 septembre 2019, pour offrir des bons d'achats aux participants du concours des maisons fleuries : Accordé.

Fin de séance : 20h00.